

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

VAUCLUSE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VELLERON

Séance du 07 juillet 2016

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Déli- bération
23	23	23

Date de la convocation :
30/06/2016

Date d'affichage :
30/06/2016

MCG/ N° 03

L'an deux mille seize et le 07 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur PONCE Michel

Secrétaire de séance : Madame CASTIGLIONE SAURY Aline

Présents : PONCE Michel, LANTIN Gérard, BANACHE Guy, PAVAN Guillaume, CASTIGLIONE SAURY Aline, THUY Bernard, FOUSSAT Marine, CERUTTI André, AGNEL Paulette, SENET Bernard, LAUGIER Gilles, ARMENGOL Philippe, DUCKIT Serge.

Procurations :

Marie NORMAND donne procuration à LANTIN Gérard,
Eliane LAUNAY donne procuration à THUY Bernard,
Robert GIMET donne procuration à FOUSSAT Marine,
Françoise GHIBAUDO donne procuration à PAVAN Guillaume,
Louis RICHARD donne procuration à BANACHE Guy,
Caroline ERRERA donne procuration à CASTIGLIONE-SAURY Aline,
Christine GOTTI donne procuration à PONCE Michel,
Marianne VLASIC donne procuration à ARMENGOL Philippe,
Jérémy CERUTTI donne procuration à CERUTTI André.

Absents : PIANA BONNAURE Pascale.

Objet : Régie de recettes du bulletin municipal : révision des dimensions à paraître.

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 07 du 24 avril 2008 instituant la régie de recettes pour les publicités dans le bulletin municipal,
Il précise qu'après avoir rencontré l'imprimeur il n'est pas possible de maintenir les publicités dans les formats portés à la délibération d'origine,
Il convient donc de redéfinir ces formats afin de les rendre compatibles avec les contraintes de l'imprimeur, ainsi l'article 5 est modifié comme suit :
Publicités dans le bulletin municipal : tarifs (HT)

1 page (186 x 273 mm) = 400 €
½ page (186 x 134 mm) = 200 €
¼ page longueur (90 x 134 mm) = 100 €
¼ page hauteur (90 x 134 mm) = 100 €
1/8 page (90 x 64 mm) = 50 €
1/16 page (42 x 64 mm) = 35 €

Les autres formats ne peuvent être mis en œuvre par l'imprimeur il faut donc les annuler.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de délibérer,

Après débat, les membres de l'assemblée décident :

Avec 5 Abstentions (M. SENET, Mme AGNEL, M. LAUGIER, M. ARMENGOL, Mme VLASIC)

17 voix Pour

La délibération est adoptée.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, et an que dessus et ont signé avec Nous tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après le dépôt en Préfecture le :

Et publication ou notification le :

Le Maire,



Michel PONCE.